



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

WWW.FR.CH

N° de thème: 999.080

N° d'abonnement: 1088138

Page: 12

Surface: 19'157 mm²

La Liberté
1701 Fribourg
026/ 426 44 11
www.laliberte.ch

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 39'828
Parution: 6x/semaine

Thèmes cantonaux

VIDÉOSURVEILLANCE

Demandes d'installation en baisse l'année dernière

CLAUDE-ALAIN GAILLET

Une hausse était attendue, c'est une baisse qui a été constatée. L'an dernier, seules 15 demandes de vidéosurveillance avec enregistrement ont été traitées par la préposée à la protection des données. En 2013, Alice Reichmut Pfammater avait examiné 42 dossiers. Cette forte diminution est difficile à expliquer, ont concédé hier les responsables de l'Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données (ATPrD) lors de la présentation des activités 2014. «Cela nous interpelle», avoue Laurent Schneuwly, président de la commission cantonale. Se peut-il que, faisant fi de l'obligation légale, les détenteurs d'installation de vidéosurveillance omettent de les déclarer? «C'est aussi notre sentiment», avance Alice Reichmut Pfammater.

Sur les 15 demandes de vidéosurveillance, la préposée a délivré 8 préavis positifs et 5 négatifs. Un est encore en suspens et un est sans suite. Le rapport de l'ATPrD signale deux cas intéressants. Le premier concerne la buvette du FC

Romont, dont les responsables voulaient installer deux caméras fonctionnant 24 heures sur 24. Estimant que se faire filmer dans la buvette constituait «une atteinte importante aux droits de la personnalité», la préposée a préavisé négativement. Les caméras ne peuvent ainsi tourner qu'en dehors des heures d'ouverture.

L'autre cas concerne la cathédrale de Fribourg. Là, le Service des bâtiments demandait de pouvoir utiliser cinq caméras filmant en permanence. L'objectif était de gérer la liturgie et de surveiller des zones sensibles. La préposée a estimé que filmer la liturgie à fin de surveillance était disproportionné et a demandé le retrait de la caméra de la nef braquée sur l'autel.

Un contrôle des webcams touristiques a en outre montré que, dans 12 cas, des personnes pouvaient être identifiées. Un simple changement d'angle suffit généralement à régler le problème.

Outre ces questions de vidéosurveillance et de webcams, la préposée a

ouvert 259 dossiers concernant la protection des données. Plus de la moitié concernait des demandes de conseils et de renseignements. Deux tiers proviennent des offices cantonaux et des communes.

En matière d'accès aux documents, la préposée à la transparence Annette Zünzer Raemy a traité 38 demandes (37 en 2013), notamment dans les domaines de l'agriculture, de l'environnement et des constructions. L'accès a été refusé dans 10 cas. L'autorité cantonale pense cependant que les demandes d'accès sont beaucoup plus nombreuses mais qu'elles ne sont pas toujours identifiées comme telles. Dès lors, l'ATPrD prévoit de sensibiliser à nouveau les organes publics. Elle diffusera un guide pratique cet automne à l'intention des communes.

A noter encore que la transmission à des tiers de données personnelles (adresses par exemple) et la publication sur internet de photos d'employés figurent parmi les questions récurrentes. I